Les débats ne sont pas achevés, mais les élus semblent opter pour l'amélioration de l'égalité salariale

Les femmes ont la cote au National

« PHILIPPE BOEGLIN

Marché du travail >> «L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.» L'article 8 de la Constitution fédérale emploie des termes clairs. Mais depuis son inscription en... 1981, son but ne s'est pas réalisé, et les femmes gagnent toujours moins que leurs collègues masculins pour le même travail. C'est en tout cas ce que démontrent plusieurs études, dont l'une, mandatée par la Confédération, qui conclut que 7,4% de l'écart monétaire ne peut être expliqué par des critères objectifs.

Pour le Conseil fédéral, c'en est trop. Pour le Conseil des Etats, également. Et, depuis hier, le Conseil national semble en avoir assez, lui aussi. Le conditionnel reste cependant de mise, puisque la Chambre du peuple n'a pas eu le temps d'achever sa première lecture de la révision de la loi sur l'égalité. Mais une tendance au «oui» se dessine.

Débat émotionnel

Le débat s'est montré par instants émotionnel. «Ceux qui disent «non» aujourd'hui à l'égalité salariale paraîtront dans 15 ans tout aussi ridicules que ceux qui refusaient le droit de vote des femmes il y a plusieurs années», dégaine Mathias Reynard (ps, VS). Les formules fusent. «Il ne faut pas être féministe pour accepter cette loi, mais simplement raisonnable», enchaîne Christine Bulliard-Marbach (pdc, FR), qui avait fait pencher le vote en commission par sa voix prépondérante de présidente. «Les femmes ont attendu 40 ans pour un congé-maternité. Pourquoi n'en feraient-elles pas



«Il ne faut pas être féministe pour accepter cette loi, mais simplement raisonnable», a fait valoir la PDC fribourgeoise Christine Bulliard-Marbach.

Keystor

«Ce monstre bureaucratique ne va rien arranger»

Nadja Pieren

de même avec l'égalité salariale?», ironise la vert'libérale Isabelle Chevalley (VD).

Des partisans à droite

Le National n'a pas bouclé ses travaux mais, cette réserve mise à part, il existe de bonnes probabilités que les conseillers nationaux se rallient au Conseil des Etats. Ce pronostic peut être fait à l'aune des rapports de force qui se sont dessinés au fil des votes, notamment du premier vote sur l'entrée en matière, générateur d'un score favorable de 107 à 85.

Le camp des partisans s'appuie principalement sur la gauche et le centre droit (PDC, PBD et PVL). Mais il est parvenu à élargir sa base jusqu'au sein du PLR grâce à certains Romands - Jacques Bourgeois (FR), Hugues Hiltpold (GE), Olivier Feller (VD), Philippe Nantermod (VS) – et des femmes, comme Isabelle Moret (VD) ou Christa Markwalder (BE), en porte-à-faux avec leur parti. Sans oublier, à l'UDC, la Genevoise Céline Amaudruz et la Vaudoise Alice Glauser Zufferey, qui sont elles aussi à contre-courant dans leurs propres rangs.

Et qu'en est-il ressorti? Vu la diversité de ses soutiens, le texte a tout du compromis helvétique. Les orateurs de gauche ont d'ailleurs pesté plus d'une fois sur son caractère très «modéré».

Le projet renonce en effet à des sanctions pour les entreprises rémunérant leurs salariées moins bien que leurs homologues masculins. Il entend par contre obliger les sociétés à analyser leurs salaires tous les 4 ans, et à en informer ensuite leurs employés. Pour être validée, l'étude devrait passer sous la loupe d'un organe de contrôle externe.

Mais le Conseil national. dominé par sa majorité PLR-UDC. a atténué le projet sorti du Conseil des Etats. En exemptant davantage d'entreprises de l'analyse de leur grille salariale. il confirme la tendance observée: le Conseil fédéral voulait astreindre les sociétés de 50 employés et plus, puis le Conseil des Etats celles de 100 collaborateurs, tandis que le National. lui, ne souhaite s'en tenir qu'à 100 postes équivalents pleintemps (sans les apprentis), c'està-dire plus que 100 personnes.

Du coup, bien peu d'entreprises devraient être concernées. Si la barre avait été placée à 100 employés, seuls 0,85% des sociétés et 45% des salariés du pays auraient été passés au peigne fin. Des valeurs que le Conseil national juge trop élevées.

L'affaire des tribunaux

Avec le souci d'édulcorer la révision de loi, la majorité du PLR et l'UDC sont montées au front. A l'image de la Bernoise Nadja Pieren (udc): «Nous sommes tous d'accord que la discrimination salariale est inacceptable. Mais ce monstre bureaucratique ne va rien arranger. Il suffit d'appliquer la loi en vigueur.» Pour le libéral-radical zurichois Hans-Ulrich Bigler, «il y a d'autres moyens pour agir contre la discrimination salariale: les tribunaux. Et la situation s'améliore. L'écart entre hommes et femmes est passé de 9,4% en 2010 à 7,4%. On n'est plus si loin des 5% que le Tribunal fédéral a déclarés admissibles.»

Qui l'emportera? Réponse ce matin. Avant que le Conseil des Etats ne reprenne le dossier en main. »